

SUPPRESSION DE RACCORDEMENT ELECTRIQUE
AVENUE LEVALLOIS-PERRET

Le Maire de la Ville de CREPY-EN-VALOIS.

Vu la délibération du Conseil municipal DEL2024-03-25 du 26 mars 2024, approuvant les conditions générales ENEDIS en matière de travaux et de raccordement, ainsi que le versement d'une contribution financière, et donnant délégation au Maire pour signer les conditions particulières propres à chaque opération de raccordement,

Considérant la proposition de la Société ENEDIS pour la suppression d'un raccordement au réseau public de distribution avenue Levallois-Perret,

DECIDE

Article 1 :

Une offre de travaux n°2368797401, valant conditions particulières à la convention de raccordement au réseau public de distribution d'électricité, est signée avec ENEDIS, n° de SIREN 444608442 située à Paris La Défense (92079), Tour Enedis – 34 place des Corolles, représentée par Alexandre CORDIER, Conseiller clientèle distributeur, pour la suppression d'un raccordement au réseau public de distribution avenue Levallois-Perret - 60800 CREPY-EN-VALOIS.

Article 2 :

Le montant de la contribution de la Ville s'élève à 294 €/HT, soit 352,80 €/TTC.

Article 3 :

La présente décision est soumise aux mêmes règles que celles applicables aux délibérations et il en sera rendu compte au prochain Conseil municipal.

Fait à Crépy-en-Valois, le 06 février 2026,

Par délégation du Conseil municipal,
Virginie DOUAT,
Maire de Crépy-en-Valois



PUBLICATION

Date de mise en ligne sur le site
Internet de la Commune :
09 FEV. 2026

Accusé de réception en préfecture
060-216001750-20260206-DEC2026-03-DE
Date de télétransmission : 09/02/2026
Date de réception préfecture : 09/02/2026